Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2025

TERRA BASTIDE

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 01 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 30 janvier 2025 sous réserves d'incidents

Selarl d'Avocats au barreau de la Drôme
Rovaltain – Parc du 45° parallèle
26 Rue Brillat Savarin
CS 31026 – 26958 Valence cedex 9
Tél : 04 75 45 45 88
Fax : 04 75 45 77 12

AVIS DE CONSTITUTION

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 30 janvier 2025

Aux termes d'un acte d'avocat en date du 27 Janvier 2025 à ALIXAN, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : TERRA BASTIDE
Siège : 285 Chemin du Rieu, 84100 UCHAUX
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 60 000 euros
Objet : – La gestion de portefeuilles de parts sociales ou de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives, le placement des avoirs liquides ; – La prise de participations, la gestion et la cession de ces participations dans toutes entreprises commerciales ou industrielles et dans toutes sociétés civiles, – La gestion financière de sociétés filiales y compris les opérations de trésorerie ; – L'exercice de tous mandats sociaux au sein des filiales de la Société ; – L'acquisition et la cession d'immeubles ; – L'administration et l'exploitation par bail, location ou autres moyens desdits immeubles et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; – Éventuellement et exceptionnellement, l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Bastien BOYET, Né à SAINT PRIEST le 09 février 1982, De nationalité française, Demeurant 285 Chemin du Rieu, 84100 UCHAUX
La Société sera **immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AVIGNON.
Pour Avis
Le Président

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !